

Mes

T D

de droit

Émilie Ehrengarth

**Droit pénal
spécial**



Partie 1

Méthodologie générale

Le cas pratique

Le cas pratique en droit pénal spécial constitue l'exercice technique par excellence. Il a pour but de vérifier les connaissances acquises par l'étudiant, de voir l'application des notions théoriques à des affaires réelles ou fictives. Cet exercice va permettre de vérifier la capacité de l'étudiant de manipuler les éléments de droits et de les appliquer à des faits comme s'il agissait en qualité de conseil d'une personne mise en cause, de membre du parquet ou encore comme un juge.

L'exercice du cas pratique répond à certaines exigences qui tiennent tant à la forme qu'au fond.

Sur la forme, une rédaction claire et structurée afin d'être bien compris du correcteur est indispensable. Un bon niveau de français est également apprécié par la personne qui lit la copie, une attention toute particulière doit être apportée à la syntaxe, au respect des règles de grammaire, à la conjugaison et, surtout à la concordance des temps.

Par ailleurs, la rédaction d'un bon cas pratique passe par le respect de ce que l'on nomme le **sylogisme juridique**. L'étudiant a déjà rencontré le terme de syllogisme lors des années de lycée. Pour illustrer le propos, citons le syllogisme suivant : *Tous les hommes sont mortels (majeure), or Socrate est un homme (mineure), donc Socrate est mortel (conclusion)*. L'utilisation d'un tel mécanisme va permettre de procéder à la construction du raisonnement qui va conduire à la résolution de l'exercice.

Appliqué à la matière pénale, le syllogisme est le mode de raisonnement imposé au juge pénal par le principe de légalité criminelle. La majeure est constituée des **faits de l'espèce**, la mineure comporte la **règle de droit** qui servira de base légale au raisonnement juridique et la conclusion résultera de la constatation que l'application de la règle de droit tend parfaitement à résoudre le problème posé par les faits.

Le syllogisme juridique s'effectue alors en trois étapes successives et dont le déroulé suit un schéma impératif et immuable :

1. La première étape de l'analyse correspond au rappel des **faits pertinents**. Il s'agit d'exposer la situation qui pose problème en se séparant des éléments « polluant » de l'histoire qui est racontée.
2. La deuxième étape consiste en l'exposé de la règle de droit pertinente pour les faits de l'espèce. C'est ce que l'on nomme la **base légale** du raisonnement juridique. Il s'agira d'un texte de loi (national ou supranational), d'un article, d'un règlement, ou même d'une jurisprudence.
3. La troisième et dernière étape du raisonnement est la phase de la **réponse** à la question posée par le cas pratique. Il s'agira d'une réponse structurée et circonstanciée qui résout en totalité le cas pratique.

La conclusion débutera, par exemple, par la conjonction « donc ».

Reprenons par le détail le raisonnement en étudiant un petit cas pratique.

Monsieur X... est le propriétaire d'une magnifique voiture de sport d'un rouge éclatant. Malheureusement, un matin il constate que le véhicule n'est plus dans l'allée située devant sa propriété.

Voici le syllogisme qui s'appliquera :

1. Les faits : la voiture de Monsieur X a été volée.
2. La règle de droit : selon l'article 311-1 du Code pénal, le vol est la soustraction frauduleuse du bien d'autrui.
3. L'application aux faits et la conclusion : Donc, comme le voleur n'est pas propriétaire de la voiture de Monsieur X, l'article 311-1 du Code pénal s'applique et le mis en cause pourra être poursuivi pour vol.

La résolution d'un cas pratique répond à une analyse très poussée des faits qui sont racontés dans un exposé plus ou moins long. Notons que ce n'est pas parce qu'il y a beaucoup de détails que l'exercice en devient plus facile, bien au contraire.

Pour résoudre un cas pratique il faudra respecter chacune des étapes suivantes :

1. Compréhension et analyse du cas pratique proposé

Cette étape est cruciale. Il faut comprendre l'histoire qui est exposée en séparant les faits importants des éléments secondaires qui ne présentent aucune utilité pour la résolution de l'affaire.

Il est important de bien lire *tout* ce qui est écrit, de lire et de relire plusieurs fois tous les termes et de ne surtout pas se précipiter au risque d'ignorer un détail qui aurait toute son importance.

Pour y parvenir, il faut procéder par étapes en commençant par une lecture globale des faits, cela permettra de découvrir l'histoire et son contexte. Ensuite, procéder à une *lecture attentive* de chaque mot et de chaque élément (qui, quoi, où et comment). Souligner ou surligner les termes importants, les dates (surtout en procédure pénale où les détails liés à la prescription sont très importants), les situations de chaque protagoniste, ...

Par exemple, s'il s'agit d'un cas pratique relatif à un vol d'une voiture et qu'il est précisé que la voiture est une belle cylindrée rouge, la couleur et le type de la voiture sont des détails à étudier dans la phase du rappel des faits.

Si le fait que la voiture soit une grosse cylindrée rouge a de l'importance comme par exemple dans le cadre d'un trafic organisé de belles voitures pour la revente sur le marché noir, il faudra que ce détail soit mentionné dans le rappel des faits, il est pertinent.

Au contraire, si la couleur et le type du véhicule n'ont aucun intérêt dans la résolution du cas pratique, ces détails ne seront pas à préciser. Par exemple : la voiture a été volée par l'ex petite amie du propriétaire de la voiture par simple esprit de vengeance. Dans cette configuration, préciser la couleur et le type de véhicule est inutile et ne devra pas figurer dans le rappel des faits.

2. Identification des questions juridiques et des règles de droit applicables

Cette deuxième étape n'est envisageable que si l'étude approfondie des faits a été réalisée. En effet, pour pouvoir rattacher les faits aux bons mécanismes juridiques, il faudra en avoir une maîtrise pleine et entière, aucun détail ne devra avoir échappé à l'analyse. Dans un cas pratique de procédure pénale, il faudra par exemple rechercher une cause d'extinction de la procédure telle que l'adoption d'une loi d'amnistie ou encore le dépassement des délais de prescriptions.

Il est également indispensable d'être attentif aux potentielles consignes. Il se peut que le correcteur ait posé des questions directement au fil de l'histoire ou en fin d'énoncé. Dans ce cas, il faudra répondre directement aux questions en utilisant le syllogisme juridique.

Si aucune question précise n'est posée et que le cas pratique se termine par la phrase suivante *vous êtes le conseil de Monsieur ou Madame X, conseillez-le*, une attention particulière devra être portée à la formulation retenue par l'auteur de l'exercice. En l'espèce, il vous est demandé de conseiller votre client, il faudra alors raisonner en étudiant la situation de ce dernier, qu'il soit victime ou mis en cause dans la procédure, et lui fournir les conseils en ce sens.

Pour ce faire, après avoir déterminé les questions juridiques propres au cas pratique proposé, il faudra procéder à *l'inventaire de toutes les règles juridiques possibles et vérifier à chaque fois* si toutes les conditions d'exercice sont remplies. Il faudra déterminer avec exactitude quelle règle va s'appliquer au cas (ou quelles règles en cas de questions multiples). **C'est à l'étudiant de faire un choix** entre toutes les options possibles, de prendre position et de choisir la règle de droit qui réponde à la question posée.

Si nous reprenons l'exemple du vol de voitures. Il faudra utiliser à titre de fondement légal principal l'article 311-1 du Code pénal : «Le vol est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui» et vérifier s'il n'y a pas d'éléments importants tenant, par exemple, au délai de prescription de l'action publique. Par cet article, l'étudiant identifiera un fait délictuel qui permet le déclenchement d'une action judiciaire à l'encontre du ou des auteurs de l'infraction.

Si l'étudiant fait face à un cas pratique de droit pénal spécial, la qualification de l'acte ne suffit pas, il va falloir s'intéresser aux éléments constitutifs de l'incrimination visée.

3. Vérification de l'application de la règle aux faits et résolution du cas pratique

Le cas pratique est un exercice technique, il faut donc agir en technicien du droit et donner des conseils corrects et précis à au client. Il faudra indiquer tous les obstacles potentiels (par exemple : vérifier s'il existe des éléments pouvant excuser le comportement de la personne mise en cause et donc traiter des faits justificatifs, ou au

contraire, vérifier s'il existe des éléments permettant d'aggraver la qualification et la peine applicable à l'espèce à étudier).

Dans l'éventualité où le cas pratique précise que l'étudiant est le conseil de telle ou telle personne, il ne faudra pas oublier de conseiller la personne que représentée. Parfois, l'étudiant sera amené à conseiller de poursuivre ou non, d'interjeter appel ou non, ... (en fonction des chances de réussites ou du risque que le client risque à choisir telle ou telle option). Le conseil devra alors se fonder sur l'analyse des faits et sur l'utilisation de la bonne base légale.

Pour conclure, dans tous les cas, l'étudiant ne devra jamais oublier de donner *toutes* les solutions, de répondre à toutes les questions posées en évitant d'user et d'abuser de la tournure bien trop connue des étudiants «il en va de l'appréciation souveraine des juges du fond». Il s'agit d'un cas pratique, l'étudiant doit prendre position et proposer une solution au correcteur.

La fiche d'arrêt

La fiche d'arrêt consiste en une présentation synthétique d'un arrêt. C'est une des étapes essentielles lors d'un commentaire d'arrêt. Elle permet d'identifier les points principaux de l'arrêt à commenter. Simple en apparence, il nécessite une grande attention et précision de la part de la personne qui procède à l'analyse d'une décision de justice.

Pour réaliser une bonne fiche d'arrêt, il faut répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les faits de l'espèce ?
2. Quelle est la procédure suivie ?
3. Quelles sont les prétentions des parties ?
4. Quel est le problème de droit posé à la juridiction ?
5. Quelle est la solution au problème posé ?

Mais avant tout : il faut porter une attention toute particulière aux références de l'arrêt.

Il s'agira de vérifier alors :

- la formation qui rend la décision (chambre d'instruction, tribunal de première instance, cour d'appel, chambre de la Cour de cassation...);
- la date de rendu de la décision. Vous pourrez ainsi situer l'arrêt dans le temps;
- la référence de l'arrêt. Vous saurez alors si l'arrêt a été publié, commenté...;
- La nature de l'arrêt : devant la Cour de cassation, il pourra être proposé un arrêt de cassation, de rejet ou encore de révision.

1. Les faits de l'espèce

Cette première étape permet la prise en main de l'arrêt par le commentateur. Il s'agira de saisir le déroulement des faits, source du litige présenté à la juridiction de jugement. Selon les arrêts, les faits peuvent être plus ou moins précis, plus ou moins pertinents.

Il faudra sélectionner les faits pertinents en évitant de paraphraser la décision.

2. La procédure suivie devant les tribunaux

Si une décision (jugement, arrêt ou décision) est proposée c'est que les faits ont débouché sur un litige entre différents protagonistes.

Il faudra alors identifier chaque étape de la procédure : assignation en justice, solution de la juridiction de première instance, solution de la cour d'appel, solution de la Cour de cassation (le cas échéant).

Il se peut que certaines étapes ne soient pas explicitement énoncées, il faudra alors les identifier en lisant attentivement le raisonnement de la Cour de cassation (par exemple).

Il peut arriver que le jugement de première instance ne soit pas connu, il faudra le mentionner en écrivant dans la copie : « le jugement de première instance n'est pas connu ». En revanche, il est souvent possible de retrouver la solution rendue par la juridiction de première instance car dans la majorité des cas l'arrêt de la Cour de cassation précise « dans un arrêt infirmatif/confirmatif de la cour d'appel... ». Il faudra alors en déduire que la cour d'appel qui rend un arrêt confirmatif aura suivi la solution du tribunal ; dans le cas d'un arrêt infirmatif, la cour d'appel n'aura pas conclu comme le tribunal.

Cette analyse synthétique tout en étant très poussée peut *a priori* paraître fastidieuse, elle est cependant indispensable pour comprendre l'arrêt et en saisir les enjeux.

3. Les prétentions des parties

Les prétentions des parties sont, en fait, les arguments développés par chacune des parties au procès. Chacun va développer un raisonnement juridique. Aussi appelés **moyens**, ils sont les « éléments de justification destinés à fonder en fait et en droit une demande de justice¹ ».

Cette phase est importante pour la bonne compréhension du litige qui est porté devant le tribunal.

Elle permettra d'identifier les demandes et attentes de chacun, ce qui facilitera la tâche lors de l'élaboration du problème de droit.

4. Le problème de droit

L'identification du problème de droit est l'étape cruciale de la fiche d'arrêt. Cette phase est en fait le point de départ du commentaire d'arrêt qui suivra la fiche.

1. G. CORNU, *V° moyen*, Vocabulaire juridique, éd. PUF, 2020.

Il s'agira de résumer la controverse juridique posée dans l'espèce et de formuler une question claire, précise et circonstanciée. En effet, le problème de droit se doit d'être rattaché aux faits qui sont présentés, il ne faut en aucun cas poser une question trop généraliste. Procéder de la sorte risquerait de verser dans la dissertation et non plus dans l'exécution d'un commentaire d'arrêt.

5. La solution juridique

Par application de l'article 4 du Code civil qui dispose que «Le juge qui refusera de juger, sous prétexte du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi, pourra être poursuivi comme coupable de déni de justice», chaque magistrat se doit de donner une solution au litige qui est porté à sa connaissance.

Donc, dans toute décision qui est proposée à l'analyse, un paragraphe (au moins) comportera la solution juridique du litige opposant les parties au procès. Il faudra identifier ce paragraphe et en dire la solution.

Le commentaire d'arrêt

Le commentaire d'arrêt est une analyse technique d'une décision de justice. L'exercice a pour but d'étudier la pertinence et l'intérêt de l'arrêt rendu par une formation de jugement. Exercice qui semble effrayer la majorité des étudiants, il est pourtant l'occasion de démontrer de sa capacité à bien saisir les enjeux juridiques et de montrer que l'on maîtrise l'art de l'analyse et de la critique.

Pour réaliser l'exercice, il est nécessaire de saisir l'entièreté de la décision proposée à l'analyse, de la mettre en lumière les enjeux soulevés par cette dernière et de mettre en perspective la solution retenue par les juges. Pour ce faire, une excellente maîtrise du vocabulaire juridique et la connaissance des phases procédurales sont indispensables.

I. Schéma organisationnel des juridictions répressives françaises

N.B. : il s'agit d'un schéma classique des étapes procédurales. Par exception, certains jugements du tribunal de première instance sont rendus en premier et dernier ressort ce qui signifie que la voie de l'appel est fermée (ex : pour la majorité des contraventions constituant les peines principales en cas d'infractions au Code de la route).

